

l'an deux mil vingt -quatre
le trois avril à vingt-et-une heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,

Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE,
SANTINHO

Date de convocation

26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET

**Date d'affichage
de la convocation**

26 MARS 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**

9 AVRIL 2024

Mme FLOHIC a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 18

Votants 19

**OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement
des territoires ruraux (DETR) 2024**

Mme la Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 pour deux opérations :

- priorité 1 : installation d'un abri solaire pour l'école élémentaire du Petit Moulin afin que les élèves disposent d'une zone ombragée dans la cour lors des périodes de grandes chaleurs notamment. Ce projet avait déjà obtenu un financement au titre de la DETR 2023 mais elle propose de renoncer à la subvention obtenue et de déposer un nouveau dossier, les contraintes techniques d'installation de cet abri nécessitant des travaux plus lourds que ceux initialement prévus.
- Priorité 2 : création d'un récupérateur de l'eau de pluie venant de la toiture du gymnase.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire concernant dans l'ordre de priorité :

- Opération 1 : installation d'un abri solaire pour l'école élémentaire du Petit Moulin
- Opération 2 : création d'un récupérateur de l'eau de pluie venant de la toiture du gymnase

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2024 – circulaire préfectorale du 1^{er} mars 2024, soit 30 % du montant H.T. des travaux,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE de renoncer à la subvention d'un montant de 2 167,57 obtenue au titre de la DETR programme 2023 pour l'installation d'un abri solaire dans l'enceinte de l'école,

ADOPTE

- Opération 1 : l'avant projet d'installation d'un abri solaire pour l'école élémentaire du Petit Moulin pour un montant de 18 035,75 € H.T., soit 21 642,90 € TTC,
- Opération 2 : l'avant-projet pour la création d'un récupérateur de l'eau de pluie venant de la toiture du gymnase pour un montant de 32 233,00 € H.T., soit 38 679,60 € TTC.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2024,

S'ENGAGE à financer les opérations de la façon suivante :

Opération 1 :

- D.E.T.R. : 5 472,72 €
- Fonds propres : 12 563,03 €

Opération 2 :

- D.E.T.R. : 9 669,90 €
- Budget participatif (sollicité): 10 000,00 €
- Fonds propres : 12 563,10 €,

DIT que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2014 :

- Opération 1 : article 2135 opération 15 en section d'investissement,
- Opération 2 : article 212 opération 50 en section d'investissement,

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Karine FLOHIC



Mis en ligne le 09/04/2024 à 12h25

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240403-DCH2024_019